



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 4741

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les baisses continues des dotations sportives. En effet, les associations sportives s'inquiètent pour leur financement. Il aimerait donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les associations sportives, grâce à leur travail de proximité, apportent une contribution irremplaçable à la cohésion sociale. C'est pour cette raison que le Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports (MSJS) soutient leurs actions dès lors que celles-ci favorisent la qualité et la diversité de l'offre de pratique sportive et permettent l'élargissement de l'accès au sport par le plus grand nombre et notamment, par des personnes qui en sont éloignées (jeunes filles, famille, handicapés, habitants des quartiers en difficulté). L'effort de l'État pour renforcer la dimension éducative et le rôle du sport en matière d'insertion sociale s'élèvera à 258 MEUR en 2008 : 22,3 MEUR prévus à cet effet sur l'action 1 du programme sport du budget ministériel auxquels s'ajouteront 235,8 MEUR du Centre national pour le développement du sport (CNDS). Ces ressources gérées au niveau local à 90 %, devraient permettre aux directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports d'apporter un concours financier privilégié aux actions d'associations favorisant la pratique sportive des publics connaissant des difficultés particulières pour y accéder. A ce titre est prévu en 2008 : un développement intensif de la pratique sportive en direction des jeunes scolarisés en temps périscolaire, particulièrement au bénéfice de l'accueil des collégiens, au moyen du développement d'une offre d'activités sportives attractives par les associations. 20 MEUR de crédits supplémentaires du Programme National de Développement du Sport (PNDS) y seront spécialement dédiés ; la poursuite du financement des dispositifs d'aide à l'emploi salarié dans le secteur sport - emplois pour la filière des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et emplois Parcours Animation Sport (PAS) - concourant à l'animation des activités en faveur des publics scolaires et des publics cible. Concernant plus particulièrement la région Nord-Pas-de-Calais, les crédits délégués pour le sport (CNDS et crédits budgétaires) ont évolué de plus de 31 % entre 2004 et 2007, soit un montant total de 8,4 MEUR pour 2007.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4741

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5641

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2415